

Dierickx Leys Fund III

Société d'Investissement à Capital Variable Publique de droit belge (SICAV)
OPC ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la directive 2009/65/CE

Société anonyme
Siège : Kasteelpleinstraat 44, 2000 Antwerpen
RPM (Anvers) : 0476.526.653

Bruxelles, le 12 mai 2026

AVIS AUX ACTIONNAIRES

LIQUIDATION DES COMPARTIMENTS QUARTZ BALANCED FOF ET BEST OF WORLD

Conformément à la décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 mai 2025, les actionnaires du compartiment **Quartz Balanced FoF, Best of World et Capitam** sont informés qu'au 23 décembre 2025 (date VNI) la valeur de liquidation est de :

- 102,16 euro par action de capitalisation Classe R (Quartz balanced FoF) BE0946062214
- 65,79 euro par action de capitalisation Classe IC (Quartz balanced FoF) BE6291050183
- 203,77 euro par action de capitalisation Classe R (Best of World) BE6231618479

Conformément à la décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 mai 2025, les actionnaires du compartiment **Capitam** sont informés qu'au 24 décembre 2025 (date VNI) la valeur de liquidation est de :

- 155,11 euro par action de capitalisation Classe R (Capitam) BE6214871814
- 115,29 euro par action de capitalisation Classe IC (Capitam) BE6291045134

Les actionnaires sont également informés que les actions des classes repris ci-dessous n'étaient plus actives au moment de la tenue de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2025 et n'ont dès lors pas de valeur de liquidation.

- Quartz Balanced FoF :

o action de distribution Classe R BE0946061208

- Best of World :

o action de capitalisation Classe IC BE6231619485

o action de capitalisation Classe V BE6308992153

- Capitam :

o action de distribution Classe R BE6214872820

Cette valeur liquidative par action sera versée par le service financier Banque CACEIS, Succursale belge (Avenue du Port 86C b320, 1000 Bruxelles) avec pour date de valeur le troisième jour ouvrable bancaire suivant le premier jour ouvrable bancaire après la publication du présent avis.

Si la valeur liquidative définitivement déterminée à l'issue de la liquidation diffère de la valeur liquidative indiquée dans le présent avis, les conditions de paiement de la différence seront publiées dans un communiqué de presse supplémentaire.

Pendant une période d'un mois à compter du 12/05/2026 à savoir la date de paiement de la valeur liquidative des actions, les actionnaires du compartiment concerné se verront offrir la possibilité de souscrire des actions des autres compartiments de la SICAV sans frais à l'exception de toute(s) taxe(s), à concurrence de la valeur liquidative totale de leurs actions, augmentée ou non d'un solde, en contactant le service financier Banque CACEIS, succursale belge (Avenue du Port 86C, boîte 320, 1000 Bruxelles, registrar.be@caceis.com).

Le rapport du Conseil d'administration, l'état de l'actif et du passif, le rapport du commissaire, les comptes annuels et d'autres informations complémentaires peuvent être obtenus gratuitement sur demande au siège social de la SICAV ou auprès de la Banque CACEIS, succursale belge, en charge du service financier. La demande doit être adressée à l'adresse e-mail suivant : legal.be@caceis.com.

La clôture de la liquidation sera inscrite à l'ordre du jour d'une Assemblée générale qui décidera également de la décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Le rapport annuel, le prospectus et les documents d'information clés sont disponibles gratuitement en néerlandais au siège social de la SICAV, auprès de la Banque CACEIS, Succursale belge, qui est responsable du service financier (legal.be@caceis.com) ou sur le site Web suivant : www.dierickxleys.be

Enfin, nous vous informons que la valeur nette d'inventaire est publiée dans les journaux nationaux « De Tijd » et « L'Écho ».

Le liquidateur